

PROCES-VERBAL
du conseil municipal du 16 juillet 2025 à 18h30

Secrétaire de séance : Chantal CONNOCHIE

Présents (6) : Wilfried TISSOT, Antoine MUSY, Loïc CHOUX, Chantal CONNOCHIE, Thierry DEVAUTON, Hervé JACQUIER

Absents excusés (1) : Adrien MAZZINI

Absents (2) : Fabien REY, Éveline KRECZANIK

Pouvoirs (1) : Adrien MAZZINI donne pouvoir à Wilfried TISSOT

Quorum (6) : atteint

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2025 :

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES –FISCALITÉ

2025-07-16-DCM35 Tarifs assainissement 2025-2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'assainissement pour la période de facturation du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour la part fixe et la part variable.

Le Maire rappelle que la partie fixe est due par tout abonné présent au 1^{er} novembre de l'année de facturation.

- Partie fixe (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :

- Abonnement 83,00€

Le Maire rappelle que la partie variable est payée en fin de période à partir du relevé de consommation (terme échu).

- Partie variable (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :

- Calculée sur la quantité d'eau consommée 4.10 €/m³

ORGANISMES PUBLICS : Agence de l'eau – A compter du 1^{er} janvier 2025

- **Performance des systèmes d'assainissement collectif** 0,01 €/m³

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retravailler ces différents éléments, compte tenu de l'absence de lisibilité sur les travaux à réaliser sur la STEP des Buis. Cette délibération est reportée en septembre ou octobre.

2025-07-16-DCM36 Rectificatif décision modificative 1

Le Service de Gestion Comptable nous informe d'une erreur qui s'est glissée dans la prise de la délibération de la décision modificative 1. En effet, la nomenclature comptable M57 ne prévoit pas la ligne « dépenses imprévues ». C'est pourquoi il est nécessaire de prendre une délibération rectificative concernant la décision modificative 1.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs		22 029.78 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		22 029.78 €
D 022 : Dépenses imprévues		0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues		0.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		3 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		3 000.00 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		3 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 000.00 €
D 203-67 : Voiries communales		10 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		10 000.00 €
D 2152-67 : Voiries communales	10 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 000.00 €
R 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	5 000.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections	5 000.00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, la décision modificative 1 telle que présentée au Conseil Municipal.

2025-07-16-DCM37 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Service de Gestion Comptable propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées détaillées au sein du bordereau 7701820733 pour un total de 0,21 €. Les impayés constatés concernent les années 2022 et 2023 et sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées et détaillées au sein du bordereau 7701820733 pour un total de 0,21 €.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision

2025-07-16-DCM38 BUXIA ENERGIES : Dividendes 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune a des parts chez BUXIA ENERGIES.

BUXIA ENERGIES, lors de son assemblée générale du 21 mars 2025, a voté la distribution d'un dividende brut d'un montant de 1,20 € par action soit 2,4 % de la valeur de l'action. Pour rappel, le montant de l'action B BUXIA Énergies reste fixe à 50 €.

Les règles d'imposition obligent BUXIA ENERGIES à effectuer un prélèvement forfaitaire de 30 %, directement versé à l'administration fiscale. Cette retenue à la source apparaît sur la déclaration de revenus de l'année prochaine.

Pour sa participation à BUXIA ENERGIES, la commune peut recevoir un dividende de 24€ (vingt-quatre euros) sur l'exercice 2024.

BUXIA ENERGIES propose trois possibilités concernant le devenir des dividendes :

- Renoncer au paiement des dividendes et autoriser BUXIA ENERGIES à les intégrer dans ses fonds propres
- Effectuer un versement complémentaire afin d'acquérir une ou plusieurs nouvelles actions de BUXIA ENERGIES
- Demander le versement de ces dividendes

Monsieur le Maire propose de réinvestir ce dividende pour une augmentation au capital de BUXIA ENERGIES.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de :

- Renoncer au paiement des dividendes et autoriser BUXIA ENERGIES à les intégrer dans ses fonds propres :

Nombre de votants 7 ;

Pour : 3 (Chantal Connochie, Loïc Choux, Hervé Jacquier) ;

Contre : 4 (Adrien Mazzini, Wilfried Tissot, Thierry Devauton, Antoine Musy)

DECIDE de :

- Effectuer un versement complémentaire afin d'acquérir une ou plusieurs nouvelles actions de BUXIA ENERGIES

Nombre de votants 7 ;

Pour : 4 (Adrien Mazzini, Wilfried Tissot, Thierry Devauton, Antoine Musy) ;

Contre : 3 voix (Chantal Connochie, Loïc Choux, Hervé Jacquier)

- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la décision majoritaire d'effectuer un

versement complémentaire d'un montant de 26,00€ afin d'acquérir une nouvelle action de BUXIA ENERGIES, à savoir 26,00€ + 24,00€ de dividendes, c'est-à-dire 50€ l'action.

➤ DIT que les crédits sont inscrits au budget

2025-07-16-DCM39 Feuille de route transition écologique

VU les évolutions climatiques et leurs impacts actuels et futurs sur le territoire,
VU le travail engagé par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sur la définition du cadre d'intervention, appelé feuille de route, de la Communauté de Communes en matière de transition ;

VU la décision du Conseil Communautaire du 1er octobre 2024 approuvant la feuille de route en matière de transition

VU l'engagement de la Communauté de Communes d'inscrire cette feuille de route dans le projet de territoire en vigueur,

CONSIDÉRANT l'intérêt de définir des valeurs et des principes pouvant guider la municipalité dans ses choix et décisions,

Après avoir entendu l'exposé du maire,
le Conseil Municipal, déclarant s'inscrire totalement dans cette démarche de transition,
à l'unanimité

- **approuve** cette de feuille de route et la fait sienne
- **propose** de l'utiliser comme guide dans la définition de ses projets
- **autorise** le Maire à engager les actions qui permettront sa mise en œuvre.

PERSONNEL

2025-07-16-DCM40 Tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser le tableau des emplois, pour le grade d'adjoint technique concernant l'entretien des locaux et d'affecter l'agent administratif qui a été promu sur le grade de rédacteur.

EMPLOIS PERMANENTS

Cadre d'emplois	Quotité	Nombre de postes	Nombre d'agents	Grades autorisés par l'organe délibérant
Administratif				
Rédacteur	100%	1	1	Rédacteur 35 heures par semaine
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%	1	0	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 35 heures par semaine
Adjoint administratif	45,71%	1	1	Adjoint administratif 16 heures par semaine
Adjoint administratif	80 %	1	1	Adjoint administratif 28 heures par semaine
Services Techniques et Service de l'École				
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 1ère classe 35 heures par semaine
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 1ère classe 35 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux et car scolaire)	34,28%	1	1	Adjoint technique territorial 11 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux)	12,60 %	1	1	Adjoint technique territorial 4,42 heures par semaine
ATSEM	89,25%	1	1	ATSEM principal 1 ^{ère} classe 31,24 heures par semaine
Adjoint technique (cuisinier)	85.71%	1	1	Adjoint technique territorial – Cuisinier 24 heures par semaine
TOTAL		10	9	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision

INFORMATIONS

- **Compte-rendu du conseil d'école du 26 juin 2025 :**
Annonce de la nomination de Juliette Libeyre à la fonction de directrice et de François Brachet comme enseignant. L'année scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le projet d'un séjour à Leucate (département de l'Aude) au printemps pour toutes les classes est à l'étude. On compte 87 élèves inscrits pour la rentrée 2025.
- **Compte-rendu du conseil du périscolaire du 3 juillet 2025 :**
Annonce du départ de deux agents. La mairie d'Isère a recruté deux nouvelles personnes pour les remplacer. Pour répondre à des demandes exprimées par des parents d'élèves sur le déroulement et l'ambiance du repas des « grands » à la cantine, le Conseil périscolaire a réfléchi à des solutions qui seront publiées sur le site de la mairie d'Isère (Cantine). On doit saluer la bonne volonté du personnel de cantine.
- **Le festival *Le Guiers fait son cirque***
sera accueilli sur notre commune l'an prochain (les 28, 29, 30 et 31 mai 2026). Il y aura des ateliers et des représentations (dans l'espace de l'EMA et du stade de foot). Il sera proposé des animations pour les écoles qui le désirent, le coût est de 7€ par enfant. Une petite aide financière des communes est à l'étude si la directrice et les institutrices souhaitent participer à cet événement. Il faudra aussi des bénévoles (se signaler en mairie Savoie et Isère).
- **Une étude pour l'amélioration de la gestion et du fonctionnement de la STEP des Buis** est en cours. Des travaux de maintien en l'état sont prévus.
- **Travaux de rénovation de l'ancienne école :**
il y a eu 7 visites. Nous sommes satisfaits de l'intérêt manifesté par nombre d'entreprises locales.
- **Schéma départemental des ENS (Espaces Naturels Sensibles) :**
Une réunion s'est tenue en vue de la gouvernance des projets. Le département a accepté au moins pour les premières années d'animer la démarche (une réunion décisive aura lieu le 14 octobre 2026).
- **Réfection de la Croix de mission :**
Elle est en cours. Une présentation du travail des forgerons pour la croix placée au sommet et de celui du tailleur de pierre est prévue le jour de l'inauguration de la traversée du bourg. Étant donné leur mauvais état, les pierres du soubassement devront être refaites.
- **Chantiers de jeunes de l'été :**
Des travaux de réfection du chemin d'accès au château des Teppaz depuis le chemin des mules sont prévus.
- **Enfouissement des réseaux :**
Une demande au SDES a été faite pour enfouir les travaux. Il se fera sur les zones où on fait des travaux (aux Claret et aux Bandet). Rendez-vous est pris pour la fin juillet avec le SDES.
- **Atlas de la biodiversité :**
On attend la décision de l'Office Français de la Biodiversité cet été.
- **Dates du conseil municipal de septembre à décembre 2025 :**

15 septembre
13 octobre

17 novembre

8 décembre

- **Un événement VeLI (Véhicule électrique Léger Intermédiaire) sera produit avec Acticycle**
lors de la fête des artisans et des paysans le 24 août prochain. Exposition et démonstration d'un VeLI. Il sera nécessaire de fermer la route d'Entremont-leVieux aux Claret. Que des bénévoles veuillent bien se signaler en mairie ! .
- **Inauguration de la traversée du bourg (samedi 20 septembre 2025) :**
Le programme a été envoyé aux officiels. Il sera précisé à tous les habitants par voie d'affiche et sur le site de la mairie début septembre.
- **Rencontre avec l'inspecteur général des sites classés :**
L'inspection générale des sites a eu lieu pour classement du site de Saint-Même, hors les deux hameaux de St-Même. Le dossier a été très apprécié. L'inspecteur des sites réalisera un rapport qui permettra d'obtenir ou non le classement. Ce dernier sera accompagné de plan de gestion forêt et agriculture.
- **AADEC :**
La répartition des 3 pôles d'activité a été finalisée : 1) famille ; 2) jeunesse ; 3) Vie locale. Ils prévoient pas mal d'activités avec l'appui d'un conseil d'administration dynamique et plein d'idées.
- **Travaux sur le bâtiment de l'église :**
l'AEP accepterait de lancer et d'animer une souscription. Cette souscription sera un point de départ des différents financement qu'il faudra chercher pour couvrir les 600 000€ nécessaire.
- **Location de l'appartement communal au premier étage de la mairie :**
Les visites ont été faites, les travaux de rénovation sont terminés. L'entrée dans les lieux se fera au 1^{er} août 2025.
- **Personnel :**
Comme précisé plus haut, dans la DCM40 Tableau des emplois, la secrétaire générale de mairie est promue au rang de rédacteur.

La séance du Conseil Municipal se termine à 22h 15

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **15 septembre 2025** à 18h30
Salle verte de la Maison Hermesende*

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Commune de Saint-Pierre-d'Entremont, Savoie, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

La secrétaire de séance,

Ch. Louachie



A blue ink signature, appearing to read 'Ch. Louachie', is written over a large, stylized blue ink scribble.

